CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DES LANDES

2024-2025

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

JAZZ

P2. Comment accéder à la formation ? / Les objectifs pédagogiques / P3. Tarification / P4. Les axes de contenus / P5. Les objectifs opérationnels / P6. Le concours d'entrée en cursus DEM Musiques Actuelles / Les épreuves de validation de la formation / P8. Informations

Conservatoire des Landes

COMMENT ACCÉDER A LA FORMATION ?

Les candidats au Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) du Conservatoire des Landes doivent démontrer leurs aptitudes à devenir un musicien complet :

> Compétences instrumentales ou vocales, aussi bien dans un rôle de soliste que d'accompagnateur, dans un répertoire éclectique.
> Compétences de lecture musicale, d'harmonie et d'arrangement.
> Compétences culturelles : connaissance du répertoire du jazz et des musiques qui en sont dérivées.

Le Cycle 2 et la classe de préparation au Cycle à Orientation Professionnelle proposés par le Conservatoire des Landes permettent d'accéder à ces compétences.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans le respect du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le 3ème cycle spécialisé, ou COP, permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études au niveau de l'enseignement supérieur menant à un métier relevant de ces domaines.

Les objectifs poursuivis sont de faciliter l'accès à une formation supérieure professionnalisante (entrée en CNSM, Pôle supérieur ou formation à l'étranger) mais également de fournir aux étudiant.e.s les moyens de construire leur projet personnel, artistique, pré-professionnel ou déjà professionnel en adéquation avec l'évolution des métiers de la musique.
Les objectifs sont d'approfondir la motivation et les aptitudes en vue d'une orientation professionnelle et de confirmer la capacité à suivre un enseignement supérieur.

Le règlement des examens du cycle à orientation professionnelle est commun aux établissements de Bayonne-Côte Basque, Pau, Agen – Marmande et Tarbes..

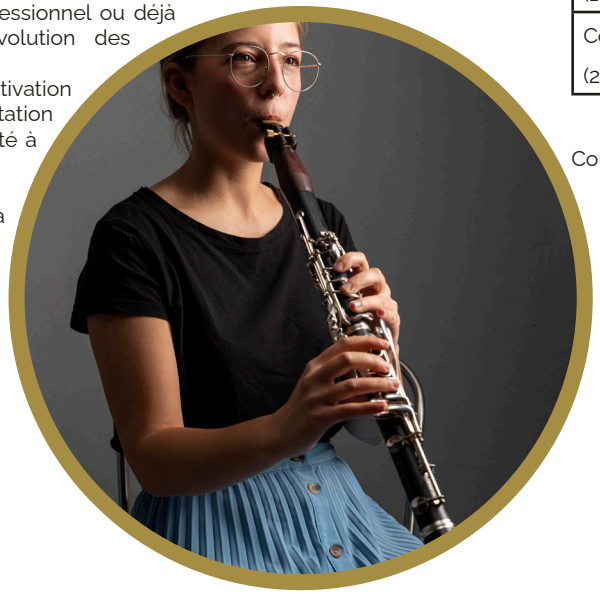

TARIFICATION

Les différents cours et modules sont définis, pour chaque étudiant, en début d'année par l'équipe pédagogique.

Durée : 396 heures sur 33 semaines

Pratique instrumentale individuelle (1 heure hebdo)	33 h
Pratique collective, création (3 heures hebdo en groupe)	99 h
Culture commentaire d'écoutes / mémoire (1 heure hebdo)	33 h
Formation Musicale appliquée - Harmonie - Ecriture (2 heures 50 hebdo par groupe)	82.5 h
Mises en situation scénique et masterclass (1 heure hebdo)	33 h
Instrument complémentaire (1/2 heure hebdo)	16,5 h
Musique Assistée par Ordinateur (1 heure hebdo par groupe)	33 h
Conférence / Culture musicale (2 heures hebdo)	66 h

Coût Formation Annuel : 6 000 € (six mille euros)

LES AXES DE CONTENUS

Les différents cours et modules sont définis, pour chaque étudiant, en début d'année par l'équipe pédagogique.

Pratique collective, création (3 heures hebdo en groupe) : études et travail des standards ce toutes les époques du jazz, improvisation soliste et collective.

Pratique instrumentale individuelle (cours individuel d'une heure) : étude de la technique de l'instrument, adaptée aux répertoires et modes de jeux.

Instrument complémentaire (cours individuel d'une demi-heure) : approche d'un autre instrument permettant une ouverture, selon l'instrument de base, vers les univers harmoniques, mélodiques ou rythmiques …

Formation Musicale Appliquée, harmonie, écriture (cours collectif de 2,5 heures) : étude l'harmonie, des accords, de leur notation et de leurs enchainements, des modes mélodiques, de l'instrumentation.

Culture Musicale / Commentaire d'écoute (cours collectif d'une heure) : étude analytique et historique des différents courants du jazz, contextualisation dans l'univers social.

Mises en situation scénique et masterclass (cours collectif d'une heure) : préparation de concerts et audition (travail avec les techniciens son, éclairage, scénographie…). Rencontres avec des musiciens professionnels reconnus.

MAO (cours collectif d'une heure) : Initiation aux différents outils de Musique Assistée par Ordinateur (édition musicale, Stations de Travail Audio-Numérique (Studio One, Ableton Live)…

Conférences / culture musicale : cours magistraux sur l'histoire de la musique (Classique, Jazz, Musiques Actuelles Amplifiées).

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

> **Connaître** le répertoire des compositeurs de jazz (de ses origines au jazz le plus actuel).

> **Maîtriser** les éléments de langage musical (enchaînements harmoniques, modalité, mesures impaires et métriques diverses) et de technique instrumentale ou vocale.

> **Improviser** aussi bien en solo libre (sans contrainte harmonique ou rythmique) que sur grille de standards.

> **Développer** un discours cohérent sur de longues durées d'improvisation (4 grilles ou plus d'un standard AABA de 32 mesures).

> **Interpréter** en tant que musicien accompagnateur ou soliste, une oeuvre de jazz en utilisant sa technique instrumentale et/ou vocale

> **Arranger** des standards du répertoire pour des formations diverses ou dans des styles différents.

> **Composer** en développant son autonomie et son identité propre.

> **Écrire** une partition de jazz pour indiquer à d'autres musiciens les éléments nécessaires à son interprétation en utilisant les signes et les codes de la notation musicale.

> **S'ouvrir** à la transversalité par des projets avec les départements Musiques Actuelles Amplifiées, Classiques, Musiques Traditionnelles, Danse…).

> **Rédiger** une fiche technique pour indiquer à l'équipe technique les éléments nécessaires au bon déroulement de la répétition et du spectacle en utilisant le lexique technique du spectacle.

> **Communiquer** oralement avec l'équipe technique pour indiquer ses besoins en réglages sonores en utilisant le lexique technique du spectacle.

> **Elaborer ou participer** à l'élaboration d'une stratégie de communication et de diffusion en fonction de l'environnement professionnel musical

LE CONCOURS D'ENTRÉE EN CURSUS DEM JAZZ

L'examen d'entrée en Cycle à Orientation Professionnelle est composé de 3 épreuves :

> Exécution de deux ou trois thèmes choisis par le jury sur une liste de cinq communiquée aux candidats un mois avant l'épreuve
> Déchiffrage
> Entretien avec le jury

Le jury est composé du directeur du Conservatoire (ou de son représentant), d'un professeur d'enseignement artistique (ou titulaire du Certificat d'Aptitude) et d'une personnalité reconnue du monde musical.

LES ÉPREUVES DE VALIDATION DE LA FORMATION

L'obtention de trois Unités de Valeur est nécessaire à l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales qui clôt la formation.

UNITÉ DE VALEUR 1 : PRATIQUE INSTRUMENTALE.

Un concert de 45 minutes dont le programme sera à l'initiative de l'élève. Le programme devra comporter des « standards » afin de pouvoir évaluer la culture de l'élève et des compositions et arrangements originaux pour que l'élève puisse exprimer sa créativité personnelle.
Ce concert sera présenté devant un jury extérieur.

UNITÉ DE VALEUR 2: PRATIQUES COLLECTIVES.

Note obtenue en contrôle continu au regard des prestations publiques effectuées en cours d'année.

UNITÉ DE VALEUR 3: CULTURE, RELEVÉ ET COMMENTAIRE D'ÉCOUTE.

Rédaction d'un mémoire à présenter devant un jury.
> 2 commentaires d'écoute à effectuer sur 3 œuvres proposées (durée de l'épreuve : 2 heures)
> 1 relevé d'œuvre à effectuer et à jouer en formation (durée de l'épreuve : 2 heures).

Le jury est composé du directeur du Conservatoire (ou de son représentant), d'un professeur d'enseignement artistique (ou titulaire du Certificat d'Aptitude) et d'une personnalité reconnue du monde musical.

INFORMATIONS

Lieu de formation

Pôle Sud, centre de formations Musicales

Voie Romaine, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

05.58.41.46.50

Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap.

Conservatoire des Landes - Maison des Communes

175 pl. de la caserne Bosquet - BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex

05.58.85.80.00

administration@conservatoire40.fr

www.conservatoire40.fr

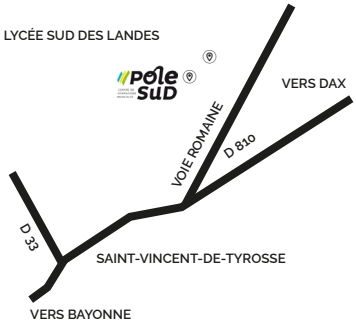

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Délivrée par certif opac

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : - L.6313-1 - 1° Actions de formation

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

Département des Landes

Conservatoire des Landes

Service communication Conservatoire des Landes
Crédits photos : Adobe Stock / Freepik |Ne pas jeter sur la voie publique.